

Micro-centrale à Montauban : un projet différent de celui de 2002

Source : L'Hebdo Mékinac des Chenaux
Le 17 mars 2010
Texte : Bernard Lepage
redaction.hmc@transcontinental.ca

Au moment de mettre sous presse, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban n'avait pas encore décidé s'il tiendrait un référendum sur le projet de mini-centrale de 10 mégawatts sur la rivière Batiscan, tel que la loi l'oblige maintenant que 227 citoyens ont signé le registre jeudi dernier.

Une chose est sûre cependant, le projet proposé est bien différent selon Claude Beaulieu, directeur général de la MRC de Mékinac, de celui de 2002 qui avait soulevé l'opposition des écologistes de la région et d'ailleurs. Alors que le projet original prévoyait la construction d'un barrage à proximité de la chute à 5 \$, en plein cœur du village, le nouveau propose de l'aménager à environ 300 mètres en amont, près de ce que les résidents du secteur surnomment la Pointe des canotiers.

De plus, la base du barrage en béton sera submersible, donc sous l'eau. Cette base servira à amarrer un barrage gonflable qu'on gonflera ou dégonflera selon les besoins de la centrale. La firme Cima, qui a développé le projet, assure que cette structure gonflable laissera circuler de l'eau en tout temps. De plus, une passerelle surmontée d'un toit serait construite au coût de 225 000 \$ afin de permettre la circulation piétonnière entre les deux rives.

Ensuite, une conduite d'aménée souterraine, longue de près de 800 mètres, conduira l'eau jusqu'à une turbine et à la centrale hydroélectrique. À elle seule, cette section coûtera près de 9,6 millions \$, soit près du tiers du projet estimé pour l'instant à 27,6 millions \$. Une fois turbinée, l'eau retournera à la rivière Batiscan par un évacuateur de crues

aménagé sous une centrale qu'on verra à construire pour qu'elle se fonde le mieux possible à l'environnement. Pour bien illustrer le niveau de bruit généré par une centrale, les promoteurs le comparent à celui d'une machine à laver, soit entre 45 et 55 décibels.

Ainsi aménagée, la mini-centrale ne créerait pas de bassin artificiel en amont du barrage comme on le voit souvent dans les projets du genre. En guise de comparaison, les ingénieurs de Cima certifient que le niveau de l'eau ne serait pas supérieur à celui observé à chaque année durant les crues printanières. Actuellement à 30 mètres cubes, le débit d'eau de la rivière Batiscan dans sa portion longeant le village de Notre-Dame-de-Montauban, passerait à près de 6 mètres cubes durant le jour et à environ 2 mètres cubes la nuit.

Retombées économiques

Dans l'hypothèse que le projet de Hydro-Mékinac – le nom de l'entreprise formée par les promoteurs, soit la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et la MRC de Mékinac – soit accepté par Hydro-Québec ce printemps, le chantier pourrait se mettre en branle en mai 2011 et la mise en production, seulement en janvier 2013. Il faut savoir que plusieurs étapes demeureront à franchir avant que les premiers dollars n'entrent dans les coffres des promoteurs. On parle ici par exemple de la tenue d'audiences publiques par le BAPE (décembre 2010 à mars 2011) et de la fabrication des équipements de production qui peut prendre jusqu'à dix-huit mois (avril 2011 à septembre 2012).

L'un des arguments majeurs d'Hydro-Mékinac afin que la population donne son aval au projet est bien sûr les retombées économiques. En signant une entente de 20 ans avec Hydro-Québec, renouvelable pour un autre 20 ans à l'échéance, Hydro-Mékinac prévoit retirer des bénéfices de plus de 1 million \$ sur une base annuelle, tout le long du contrat. Ceux-ci seraient répartis moitié-moitié entre les deux promoteurs.